

## **Implantation à Liège d'un « pôle d'expertise et de coopération spécialisé en violences conjugales et intra-familiales »**

Claire Gavroy, directrice-adjointe du CVFE

*A Liège, le CVFE, qui accueille les femmes victimes de violences conjugales et Praxis, qui s'occupe des auteurs, se sont associés en vue de mettre en place un « pôle d'expertise et de coopération spécialisé en violences conjugales et intra-familiales ». Soutenu par le CPAS de Liège, le Ministre fédéral de l'Égalité des Chances et le Ministre de l'Égalité des Chances en Région wallonne, ce pôle devrait voir le jour dans les mois qui viennent et permettre de poser les bases d'une coopération socio-judiciaire au sens large dans la région liégeoise.*

Ces dernières années, la Belgique s'est mobilisée pour lutter contre les violences conjugales à travers :

- une définition de la violence conjugale qui considère ce rapport de domination comme la manifestation dans la sphère privée des relations de pouvoir encore inégal entre les femmes et les hommes dans la société
- un plan national, d'initiative fédérale intégrant les Communautés et les Régions, pour intensifier les actions concrètes sur le plan préventif, curatif et répressif
- une directive nationale de la Ministre de la Justice et du Collège des Procureurs généraux, qui doit permettre de prendre la mesure de l'ampleur des plaintes et inciter les Parquets à agir

Ces textes traduisent une prise de conscience collective de l'urgence à prendre à bras le corps cette réalité qui touche 1 femme sur 5, en Europe mais aussi partout dans le monde.

### **Violence conjugale : une problématique, deux réalités**

Parce qu'elle est si proche de nous, parce qu'elle s'inscrit dans une relation affective et parce qu'elle touche aux mentalités, la violence conjugale est une réalité complexe qui requiert des actions coordonnées des autorités publiques et de tous les acteurs de terrain. Et ceux-ci sont nombreux : professionnels du social, de l'éducation, de la santé, de la justice... qui se sentent parfois en difficulté quand ils y sont confrontés.

A Liège, depuis plus de 25 ans, le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion en a fait son combat politique et sa spécialisation. Il reçoit, accueille et accompagne les victimes, quasi exclusivement de femmes, mais aussi leurs enfants, car il ne faut jamais perdre de vue que les enfants exposés aux violences conjugales en sont aussi les victimes. S'appuyant sur cette réalité et sur des études québécoises, le CVFE a structuré une démarche d'intervention spécifique et une approche globale des violences conjugales qui lui permettent notamment de proposer aux professionnels impliqués des moyens de ne pas céder au découragement et de donner aux victimes des armes pour renforcer leur estime de soi, leur confiance en soi et leurs capacités.

Praxis vient d'un autre horizon : moins de militantisme pour l'égalité hommes/femmes, mais une volonté de travailler à l'articulation entre les deux secteurs de la santé et de la justice.

Dans le cadre d'une loi portant sur les mesures judiciaires alternatives, Praxis a d'abord animé des groupes composés d'auteurs de délits, dans un souci de justice réparatrice. Installée depuis 2000 à Liège, l'association s'est orientée vers les auteurs d'actes de violence conjugale, quasi exclusivement des hommes, contraints par la Justice ou non, et organise à leur intention des groupes de responsabilisation.

## **Un contexte pénal qui évolue et qui incite à la coopération**

Inévitablement, nos deux associations ont été amenées à courtoisement « se fréquenter » ! Nous étions invités aux mêmes tables de concertation : au Fédéral, à la Région, à la Province, à la Ville. Nous avons alors décidé d'ouvrir des espaces de dialogue entre les travailleurs de nos deux associations, d'échanger sur nos représentations respectives de la violence conjugale, travaillé à l'élaboration d'un langage commun et à la définition de priorités communes. Nous nous sommes inspirés d'une démarche similaire initiée dans la région de Trois-Rivières au Québec. Notre rencontre a évolué vers un partenariat. Avec des phases d'enthousiasme et des phases de doute, évidemment ! Nous nous sommes focalisés sur une préoccupation commune : la sécurité des victimes.

Nous menons un travail de responsabilisation respectivement auprès des victimes et auprès des auteurs. D'un côté, le travail mené à Praxis vise à permettre aux auteurs de s'exprimer à la première personne du singulier et donc de mieux assumer leurs actes. De l'autre, le travail mené au collectif et qui vise l'empowerment (dévictimisation), permet aux victimes de prendre conscience de leur pouvoir d'agir, de leur capacité de réaction et d'intervention face aux événements.

Il s'agit bien de prendre en mains sa propre vie et de se responsabiliser dans le changement. Nous pensons que c'est cet élément, intrinsèque à nos services, qui a permis d'entreprendre une trajectoire de convergence.

En 2004 en effet, un important chantier coordonné par la Commission Provinciale des Affaires sociales sur les violences faites aux femmes a permis de sensibiliser le Parquet de Liège et donné lieu à la mise en place d'une expérience-pilote de politique judiciaire de « tolérance zéro », rapidement appuyée par la Ministre de la Justice et le Collège des Procureurs Généraux. Ils ont opté pour une directive nationale qui a sorti ses effets en avril 2006. L'objectif : inverser la tendance du classement sans suite des plaintes pour faits de violence conjugale, en rendant systématique l'établissement d'une plainte dans tous les cas constatés. Les effets n'ont pas tardé à se faire sentir dans l'arrondissement judiciaire de Liège. Les policiers sont impliqués et tous les professionnels concernés invités à se mobiliser. Des formations visant à sensibiliser les différents types de professionnels intervenant dans ces dossiers sont organisées avec le concours des associations spécialisées, comme le CVFE et Praxis. Un programme de longue haleine !

## **Un pôle d'expertise et de coopération : une nouvelle ressource à Liège**

Progressivement, le partenariat entre le CVFE et Praxis s'est orienté vers la mise au point d'un projet innovant pour la région liégeoise : la création d'un « pôle d'expertise et de coopération spécialisés en violences conjugales et intra-familiales » qui devrait permettre d'élargir la réponse spécialisée et concertée aux besoins tant des auteurs que des victimes et de leurs enfants et, de ce fait, d'améliorer la qualité des services offerts.

Confrontés à des situations communes, les partenaires au sein du pôle sont conscients que la question de l'échange d'information va se poser de façon cruciale au cœur de l'expérimentation et des débats. Par une démarche de coopération intégrée, les associations partenaires se proposent de développer et de modéliser de nouvelles pratiques dans le but d'améliorer la sécurité des victimes de violences conjugales, dans des situations qui présentent un niveau élevé de dangerosité, tout en respectant les spécificités des interventions de chaque association.

L'expertise des intervenants permettra aussi de développer l'offre commune de formation à l'intention des professions « généralistes » : policiers, magistrats, enseignants, médecins, personnel psychosocial des maisons d'accueil, des centres de planning familial, des CPAS... à partir d'une grille commune d'analyse des mécanismes de la violence conjugale : le « processus de domination conjugale »<sup>1</sup>.

Ce « pôle d'expertise et de coopération », qui devrait voir le jour dans les prochains mois, sera soutenu par le CPAS de Liège, le Ministre fédéral de l'Égalité des Chances et le Ministre de l'Égalité des Chances en Région wallonne. Un projet similaire se construit à La Louvière, entre Praxis et l'association Solidarité-Femmes (Refuge pour femmes battues).

La concertation constitue l'un des principaux apports du modèle québécois. La coopération entre associations pour victimes et associations pour auteurs est intéressante, mais elle n'est pas suffisante : il y aura lieu dans le cadre des « pôles » de poser les bases d'une coopération socio-judiciaire au sens large.

---

<sup>1</sup> « *Processus de Domination Conjugale* » : processus élaboré par « La Séjournelle » (service d'accueil de victimes de violences conjugales), « Accord-Mauricie » (service d'aide aux conjoints à comportements violents) et l'Université du Québec à Trois-Rivières.